

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 12 septembre 2023* à 19 h 30 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Michel Bélisle, Jean Précourt et Jonathan Gamelin, sous la présidence du maire monsieur André Descôteaux.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 26

01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-09-319

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Adoption de l'ordre du jour ;
02. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2023 ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2023 ;
04. Adoption des comptes payés et à payer ;
Période de questions ;

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

05. Autorisation de souscrire à la prime d'assurance MMQ CyberRisques et l'Avenant C-21 pour l'exercice financier 2024 ;
06. Autorisation d'achat protection antivirus – Adhésion à la sauvegarde en ligne DATTO - Renouvellement ;
07. Affectation des surplus accumulés – En date du 31 décembre 2022 ;
08. Autorisation d'achat de mobilier de bureau – Ergonomie du poste de travail ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

09. Autorisation d'arrêt des procédures – Dossier poursuite Les services EXP inc. et Excavations Tourigny inc. – Glissement de terrain 2015 ;
10. Autorisation de paiement aux *Entreprises Bryan Cloutier inc.* – Glissement de terrain au 41, rue du Haut-de-la-Rivière ;

VOIRIE MUNICIPALE

11. Approbation des travaux route de la Grande-Ligne et rue Ducharme – Subvention PAVL – Sous-Volet – PPA-CE ;
12. Autorisation de paiement à M. Mario Gamelin – Fauchage des routes 2023 ;
13. Octroi de contrat à Yvon Gamelin – Déneigement des trottoirs secteur Pierreville 2023-2026 ;
14. Octroi de contrat aux *Entreprises Bryan Cloutier inc.* – Remplacement d'un ponceau du rang Saint-Joseph ;

HYGIÈNE DU MILIEU

15. Autorisation de paiement à *SNC-LAVALIN INC.* – Contrôle qualitatif des travaux TECQ de la rue Descheneaux et une partie rue Daneau ;
16. Autorisation de paiement à *Stantec Experts-conseils ltée* – Surveillance des travaux TECQ de la rue Descheneaux et une partie rue Daneau ;
17. Renouvellement du programme TECQ 2024-2028 ;
18. Autorisation de paiement à *Stantec Experts-conseils ltée* - Assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame – Projet TECQ. ;
19. Autorisation de paiement à *Excavation McBM* – Décompte progressif n°3 – Remplacement des conduites d'égouts pluviaux et d'aqueducs de la rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;
20. Demande de M. Jonathan Boucher – Branchement aqueduc/égout au 28, rue Daneau ;
21. Autorisation de paiement à la firme *Techni-Consultant inc.* – Assistance annuelle horaire 2023 – Projets ponctuels ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

22. Demande d'appui CPTAQ – M. Yannick Dupuis-Piquet ;
23. Versement de la subvention à *Métro Rouillard et Frères* – Versement 3 de 6 ;

LOISIRS ET CULTURE

24. Autorisation de paiement aux arbitres et juges de ligne – Tournoi de soccer 2023 ;
 25. Autorisation de paiement aux entraîneurs de soccer – Saison 2023 ;
 26. Autorisation de paiement à Paysagement Précourt inc. – Aménagement du parc Martel ;
 27. Autorisation de paiement à *Equiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs Inc.* – Banc de parc victorien – Aménagement parc Martel ;
 28. Demande de commandite pour le Gala Reconnaissance du Bas-Saint-François 2023 ;
-

29. Affaires diverses ;
30. Documents déposés ;
31. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
Période de questions ;
32. Levée de l'assemblée.

02. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AOÛT 2023

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 22 août 2023, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2023-09-320

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 22 août 2023 et d'en autoriser la signature.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2023

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 31 août 2023, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2023-09-321

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU, à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 31 août 2023 et d'en autoriser la signature.

04. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 31 août 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-09-322

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle

Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU, à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la – disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2023.

Isabelle Tougas

Secrétaire/commis-comptable

Municipalité de PIERREVILLE

Conseil du mois de Septembre

ANNÉE 2023

Liste des comptes

Déboursés directs (Dépense 2023)

1	9399	Excavation MCBM inc. - Décompte #2 travaux rues Daneau-Descheneaux R-2023-08-291	409 448.07 \$
2	9400	Annulé	- \$
3	9401	Sports-Inter Plus - Filet de tennis R-2023-08-310	389.71 \$
4	9402	Les Entreprises d'électricité D.A. - Électricité au centre communautaire R-2023-08-303	14 986.69 \$
5	9403	Les Services EXP inc. - Mise à niveau neige usée et modification d'autorisation R-2023-08-294	1 535.38 \$
6	9404	Tessier Récréo-Parc inc. - Réparation du module électronique jeux d'eau R-2023-08-302	2 392.63 \$
7	9405	Techni-Consultant inc. - Modélisation hydraulique eau potable ND R-2023-08-296 , programmation TECQ, service de première ligne R-2023-08-286	13 600.39 \$
8		Suite: stabilisation des berges R-2023-08-281 , remplacement de conduites rue Daneau-Descheneaux R-2023-08-290 , Appel d'offre public des boues R-2023-08-297	- \$
9	9406	Le Courrier Sud - Publicité guide du citoyen R-2023-07-260	343.78 \$
10	9407	Sylvain Allard Béton Fissures inc. - Base de béton au terrain de soccer R-2023-08-306	3 381.13 \$
11	9408	Lambert Therrien Senc - Dossier poursuite EXP - Excavation Tourigny R-2023-08-282	1 171.43 \$
12	9409	FQM Assurances inc. - Modification d'assurance 2023 R-2023-08-276	2 523.35 \$
13	9410	Les Gazons Tessier - Contrôle de la végétation aux étangs R-2023-08-289	1 437.19 \$
14	9411	CD Finition inc. - Entretien Salle Renaud Baril R-2023-08-305	693.77 \$
15	9412	RCA Électrique - Électricité pour l'installation du tableau indicateur soccer R-2023-08-306	674.87 \$
16	9413	Indik - Revêtement acrylique terrain tennis R-2023-08-301	18 855.90 \$
17	9414	Construction et pavage Boisvert - Asphaltage rue Ducharme et rang De La Grande-Ligne R-2023-08-287	493 547.66 \$
18	9415	SNC Lavalin inc. - Supervision des travaux de conduites des rues Daneau - Descheneaux R-2023-08-298	4 388.78 \$
19	9416	Pluritec Ltée - Balancement hydraulique et études pour les problématiques en eau potable R-2023-08-293	6 746.36 \$
20	9417	Kim Guimond - Chandail bénévole et coach de soccer R-2023-08-308	300.00 \$
21	9418	Les Industries Simexco inc. - Banc de parc 6' en résine recyclé R-2023-08-311	1 188.85 \$
22	9419	Couvre plancher Casavant inc. - Dossieret salle Renaud-Baril R-2023-08-304	574.88 \$

23	9420	Drapeau Jimmy, Danielle Laramée, Vicky larouche - Ligue de soccer 2023 R-2023-08-309	600.00 \$
24	9421	Gradinmobile.com - 65% balance de la location de gradin pour le tournoi de soccer	829.54 \$
25	9422	Marchessault Céline - Remboursement inscription de soccer	90.00 \$
26	9423	ADMQ - Colloque de zone (Lyne Boisvert) R-2023-08-278	143.72 \$
			979 844.08 \$

Kilométrage, dépense payée avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacement du mois d'août 2023	10.99 \$
2		Sylvain Bardier - Cellulaire juin et juillet 2023	126.48 \$
Sous-total des factures déjà payées			137.47 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Téléphone du mois de juillet 2023	1 518.21 \$
2		Hydro-Québec - Électricité du 12 juillet 2023	5 020.31 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de août 2023	16 602.89 \$
4		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois d'août 2023	7 979.49 \$
5		RREMQ - Remise régime de retraite du mois d'août 2023	6 441.49 \$
6		Sogetel - Service Internet du mois d'août 2023	18.34 \$
7		Telus - Cellulaire dg + municipalité	99.13 \$
8		Visa Desjardins - Cogeco, Zoom, Itunes, Microsoft, don Alzheimer, ballons ballon, filet soccer, trophées soccer	2 283.39 \$
9		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40.24 \$
Sous-total des factures déjà payées			40 003.49 \$

Fournisseurs 2023

1	9424	Agritex - Changer la batterie et courroie	1 191.43 \$
2	9425	Descôteaux André - Déplacements: Travaux Daneau- Descheneaux, vérification travaux voirie, centre communautaire, Nicolet Éolienne	283.04 \$
3	9426	Boisvert Lyne - Déplacements: Drummond, Buropro, Trophé, Mégaburo, Trois-Rivières notaire, MRC ponceaux, vérificateur, Caisse pop soccer	272.67 \$
4	9426	Suite: terrain des loisirs ND, parc Martel, inscription au congrès (Jean Précourt), Cogeco Internet garage	1 483.08 \$
5	9427	Buropro - Photocopies, protèges feuille	598.17 \$
6	9428	Dépanneur Pierreville - Essence camions	556.74 \$
7	9429	Entreprises M&G Gamelin inc. (Ultramar) - Diesel tracteur	274.16 \$
8	9430	Emco - Sellettes, tuyau pex, manchon, tuyau pvc	1 303.34 \$
9	9431	Location d'équipement Raydan - Huile 2 temps, tête débroussailleuse, perceuse, meche	203.78 \$
10	9432	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation juillet et août 2023	70.00 \$
11	9433	Réal Fournier - Matériaux pour rénovation salle Renaud Baril	172.75 \$
12	9434	Eurofins Environex - Tests eaux usées et eau potable	2 579.47 \$
13	9435	Matériaux & Surplus Lefebvre - Ponceau	615.12 \$
14	9436	Mégaburo - Papier 8.5x11 et 11x17	521.56 \$
15	9437/ 9438	Patrick Morin - Clé, colle noir, Antigues, pinceau, peinture, rouleau, manchon, tube fluorescent, asphalte froide, gaz propane, chauffe eau	1 320.78 \$
16	9439	Groupe 132 - Disposition d'asphalte	114.98 \$
17	9440	Sanixel - Papier main, papier hygiénique, Tampon 16", linge, éponge à récurer, sac de déchets	583.23 \$
18	9441	Régie IAEP Bas Saint-François - Consommation d'eau du mois d'août	19 829.58 \$
19	9442	R.G.M.R. Bas Saint-François - 8/12 vers. Quote-part, bacs supplémentaires	21 824.35 \$
20	9443	Régie d'Incendie Pierreville - Saint-François-Du-Lac - Interventions 54 Sainte-Anne	1 137.41 \$
21	9444	Réseau Biblio - Reliure de livre	28.58 \$
22	9445	Medias Transcontinental - Journal constructo appel d'offres plan, devis, surveillance stabilisation des berges rang De L'Ile	572.24 \$
23	9446	Spax - Médailles de soccer, chandails premiers soins, bénévoles, gestionnaires	2 209.36 \$
24	9447	Lavoie Andora - Subvention Hockey (Noah Barbeau)	135.00 \$
25	9448	Lavoie Andora - Subvention Hockey (Yoan Barbeau)	135.00 \$

26	9449	ADN Communication - Alertes Municipales août 2023	54.90 \$
27	9450	Desmarais Sylvain - Subvention Hockey (Nathan Desmarais)	192.38 \$
28	9451	Les Entreprises Bryan Cloutier - Travaux au 41, rue Du Haut-De-La-Rivière	965.79 \$
29	9452	CD Finition inc. - Travaux rénovation salle Renaud-Baril	4 840.47 \$
30	9453	Icimédias - Avis de consultation 245-2023-2	441.50 \$
31	9454	Transport Herman inc. - Transport de compost 2 voyages	1 207.24 \$
Sous-total des factures à payer			65 718.10 \$
Total des factures du mois			1 085 703.14 \$

Fait par Isabelle Tougas, commis comptable

PÉRIODE DE QUESTIONS

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

05. AUTORISATION DE SOUSCRIRE À LA PRIME D'ASSURANCE MMQ CYBERRISQUES ET L'AVENANT C-21 POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des Municipalités recommande à la Municipalité de souscrire à la prime d'assurance CYBERRISQUES ainsi qu'à la prime de l'AVENANT C-21 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite entériner la recommandation de la FQM en souscrivant à la prime CYBERRISQUES de *La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)* soit avec l'option de garantie A au coût d'environ 575,00 \$ par année ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite aussi entériner la recommandation de la FQM soit de souscrire à la prime de l'AVENANT C-21 de *La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)* au coût d'environ 1 500,00 \$ par année ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-09-323

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à souscrire, au nom et pour la municipalité de Pierreville, à la prime CYBERRISQUES au coût annuel d'environ 575,00 \$ ainsi qu'à la prime de l'AVENANT C-21 au coût annuel d'environ 1 500,00 \$.

QUE ces surprimes entreront en vigueur pour l'exercice financier du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Assurance – Gestion financière » 02 130 00 421, « Assurance – ADM » 02 190 00 421, « Assurance – Sécurité civile » 02 230 00 421, « Assurance – Voirie » 02 320 00 421, « Assurance – Garage municipal » 02 321 00 421, « Assurance – Camions municipaux » 02 322 00 421, « Assurance – Tracteurs » 02 324 00 421, « Assurance – Enlèvement de la neige » 02 330 00 421, « Assurance – Éclairage des rues » 02 340 00 421, « Assurance – Réseau d'aqueduc » 02 413 00 421, « Assurance – TEU Usine ND » 02 414 00 421, « Assurance – TEU Usine Pville » 02 414 10 421, « Assurance – Réseau égout ND » 02 415 00 421, « Assurance – Réseau Égout Pville » 02 415 10 421, « Assurance – Aménagement – Urbanisme et zonage » 02 610 00 421, « Assurance – Centre communautaire » 02 701 20 421, « Assurance – Chalet des Loisirs ND » 02 701 22 421, « Assurance – Patinoires » 02 701 30 421, « Assurance – Quais, plage » 02 701 40 421, « Assurance – Parcs et terrains de jeux » 02 701 50 421, « Assurance – Comité des Loisirs » 02 701 92 421, « Assurance – Bibliothèque » 02 702 30 421.

**06. AUTORISATION D'ACHAT PROTECTION ANTIVIRUS –
ADHÉSION À LA SAUVEGARDE EN LIGNE DATTO-
RENOUVELLEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la protection antivirus de notre système informatique arrive à échéance le 21 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de changer le logiciel de sauvegarde actuelle, *Acronis*, car celui-ci présente des défaillances ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède onze (11) licences antivirus ;

CONSIDÉRANT QUE nous faisons affaire avec le *Groupe Infoplus* de Drummondville depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QUE le *Groupe Infoplus* nous recommande d'opter pour l'antivirus *Sophos Intercept* avec EDR puisque celui-ci assure une plus grande fiabilité ;

CONSIDÉRANT QUE le *Groupe Infoplus* nous recommande d'opter pour la sauvegarde en ligne *Datto* afin de procéder à la 2^e sauvegarde des fichiers seulement ;

2023-09-324

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder au changement de notre système antivirus pour *Sophos Intercept* EDR pendant un (1) an en donnant le mandat 1 287,55 \$ taxes incluses au *Groupe Infoplus* ;

QUE le changement du logiciel de sauvegarde *Acronis* par *Datto* aura des frais mensuels de 95,00 \$ pour un coût annuel de 1 310,72 \$ taxes incluses.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Communications - Internet » 02 130 00 335

**07. AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS – EN DATE
DU 31 DÉCEMBRE 2022**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à une affectation des surplus accumulés affectés au 31 décembre 2022, afin de réserver des sommes taxées en trop durant la même année, dans les secteurs Notre-Dame, Saint-Thomas et Pierreville ;

2023-09-325

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser une affectation de surplus accumulé au 31 décembre 2022 pour un total de 192 277,00 \$ représentant un total de 180 351,00 \$ pour le secteur Pierreville et une somme de 11 926,00 \$ pour le secteur Notre-Dame dans les postes suivants :

<i>Surplus affecté – Eaux usées et égouts – Secteur Notre-Dame</i>	<i>11 926,00 \$</i>
<i>Surplus affecté – Égouts – Secteur Pierreville</i>	<i>7 039,00 \$</i>
<i>Surplus affecté – Assainissement – Secteur Pierreville</i>	<i>173 198,00 \$</i>
<i>Surplus affecté – Rue Maurault – Secteur Pierreville</i>	<i>114,00 \$</i>

08. AUTORISATION D'ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU – ERGONOMIE DU POSTE DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QU'en 2019, un ergonome a procédé à l'évaluation des postes de travail à l'Hôtel de Ville afin de permettre une meilleure ergonomie de bureau et ainsi améliorer l'environnement de travail des employés administratifs ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des recommandations de l'ergonome, certaines chaises de travail ont été remplacées par des chaises ergonomiques du *Buromax*, soit celle de la directrice générale et celle du poste de la réception ;

CONSIDÉRANT QU'il y a maintenant lieu de changer certains articles de mobilier de bureau du poste de travail de l'adjointe administrative, Mme Paolla Beauchemin Dos Reis, car ceux-ci ne sont pas adaptés à sa morphologie ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'améliorer l'ergonomie de son poste de travail, Mme Beauchemin a pris un rendez-vous avec un représentant des ventes de *Buromax* afin d'aller essayer différents modèles de chaises ergonomiques ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'essayage de plusieurs modèles de chaises ergonomiques, madame Beauchemin a arrêté son choix sur le fauteuil *CIERRA PETITE*, de *Horizon*, avec mécanisme et bras multifonctions, assise extrapetite (16" x 16"), assise coulissante, roulettes à surface dures, fini *FOUNDATION - LICORICE (NOIR) - FD9009* au coût de 691,31 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-09-326

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat et le paiement de 691,31 \$ taxes incluses pour la chaise ergonomique *CIERRA PETITE* vendue par *Buromax*.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Équipement de bureau » 02 130 00 726

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

09. AUTORISATION D'ARRÊT DES PROCÉDURES – DOSSIER POURSUITE LES SERVICES EXP INC. ET EXCAVATIONS TOURIGNY INC. – GLISSEMENT DE TERRAIN 2015

Cet élément a été reporté à une date ultérieure.

10. AUTORISATION DE PAIEMENT AUX ENTREPRISES BRYAN CLOUTIER INC. – GLISSEMENT DE TERRAIN AU 41, RUE DU HAUT-DE-LA-RIVIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le 13 juillet 2023, un glissement de terrain a eu lieu au 41, rue du Haut-de-la-Rivière ;

CONSIDÉRANT QUE ledit glissement de terrain a eu pour effet d'engorger, en amont, la décharge de débris de souches, de bois et de béton pouvant ainsi nuire au drainage de la fondation de la route ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a profité de la présence des *Entreprises Bryan Cloutier inc.* au 41, rue du Haut-de-la-Rivière pour leur demander de procéder au nettoyage de la partie de la décharge n'appartenant pas au propriétaire du 41, rue du Haut-de-la-Rivière ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 41, rue du Haut-de-la-Rivière a dû déboursier en entier et à ses frais les coûts relatifs à la mise en état de ce glissement de terrain puisque le glissement a eu lieu sur le terrain du propriétaire ;

2023-09-327

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle

Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 231145 de 965,79 \$ taxes incluses, émise le 22 août 2023 par *Les entreprises Bryan Cloutier inc.* pour la location d'une pelle mécanique, le transport et la disposition des débris obstruant la décharge.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Entretien et réparations » 02 320 00 529

VOIRIE MUNICIPALE

11. APPROBATION DES TRAVAUX ROUTE DE LA GRANDE-LIGNE ET RUE DUCHARME – SUBVENTION PAVL – SOUS-VOLET – PPA-CE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 soit l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

2023-09-328

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les dépenses de 493 547,66 \$ taxes incluses relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière de 14 491 \$ sera résiliée.

12. AUTORISATION DE PAIEMENT À M. MARIO GAMELIN – FAUCHAGE DES ROUTES 2023

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-01-026 qui octroie le contrat du fauchage des abords des routes à monsieur Mario Gamelin pour les années 2021 à 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la 2^e facture de M. Mario Gamelin pour la 2^e coupe du fauchage des abords des routes au montant de 8 429,10 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la deuxième coupe, M. Gamelin ajoute une 3^e facture de 400,00 \$ taxes incluses pour la surcharge de carburant ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité refuse de payer la surcharge de carburant de 400,00 \$ puisqu'elle n'était pas prévue au contrat du fauchage des abords de routes ;

2023-09-329

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la 2^e facture pour le fauchage des abords de routes au montant de 8 429,10 \$ taxes incluses à M. Mario Gamelin.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Fauchage des routes-contrat » 02 320 02 521

Afin d'éviter le conflit d'intérêt, le conseiller Jean Précourt se retire de l'assemblée.

13. OCTROI DE CONTRAT À YVON GAMELIN – DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS SECTEUR PIERREVILLE 2023-2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite donner, de gré à gré, le contrat du déneigement des trottoirs secteur Pierreville pour une durée d'un (1) an ou de trois (3) ans à M. Yvon Gamelin ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de 13 883,23 \$ taxes incluses émise par M. Gamelin pour le déneigement des trottoirs secteur Pierreville 2023-2024 se détaille comme suit :

- un côté de la rue Maurault à partir du pont jusqu'à la Boutique Jolyanne pour 2 960,61 \$ taxes incluses ;
- un côté de la rue Georges soit à partir du 38, rue Georges jusqu'au bureau de poste pour 2 931,86 \$ taxes incluses ;
- stationnement en face du CPE sur la rue Lieutenant-Gouverneur Paul Comtois pour 1 810,86 \$ taxes incluses ;
- pousser de la neige au site des neiges pour la saison 2023-2024, pour 3 305,53 \$ taxes incluses ;
- entretien des trottoirs (sel et sable) pour le déneigement et le déglacage de ceux-ci pour 2 874,37\$ taxes incluses.

CONSIDÉRANT QUE la soumission de 38 817,86 \$ taxes incluses pour le déneigement des trottoirs secteur Pierreville pendant trois (3) ans se détaille comme suit :

- 11 727,45 \$ taxes incluses pour la première année ;
- 12 900,20 \$ taxes incluses pour la deuxième année ;
- 14 190,21 \$ taxes incluses pour la troisième année.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite ajouter le déneigement du trottoir à partir du *FitGym* situé au 87, rue Maurault jusqu'à la station-service Ultramar située au 112, rue Maurault ;

2023-09-330

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat de déneigement des trottoirs secteur Pierreville d'une durée de trois (3) ans soit 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 à M. Yvon Gamelin pour la somme de 38 817,86 \$ taxes incluses ;

QUE l'octroi dudit contrat est **conditionnel** à l'ajout du déneigement du trottoir à partir du *FitGym* situé au 87, rue Maurault jusqu'à la station-service Ultramar située au 112, rue Maurault, **le tout sans frais supplémentaires.**

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Loader neige - site neige usée » 02 330 00 443, « déneigement – trottoirs P'ville » 02 330 05 443

Le conseiller Jean Précourt est de retour à son siège.

14. OCTROI DE CONTRAT AUX ENTREPRISES BRYAN CLOUTIER INC. – REMPLACEMENT D'UN PONCEAU DU RANG SAINT-JOSEPH

Cet élément a été reporté à une date ultérieure.

HYGIÈNE DU MILIEU

15. AUTORISATION DE PAIEMENT À SNC-LAVALIN INC. – CONTRÔLE QUALITATIF TRAVAUX TECQ DE LA RUE DESCHENEAUX ET UNE PARTIE RUE DANEAU

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-06-192 octroie le contrat de services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux à l'entreprise *SNC LAVALIN INC.* dans le cadre des travaux de réfection des rues Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 1672821 de 4 918,04 \$ taxes incluses, émise le 30 août 2023 par *SNC LAVALIN INC.* pour les services rendus au 23 août 2023, se détaille comme suit :

Tâche	Fact. actuelle	Fact. à ce jour	Budget	%
Conduites Pierreville secteur ND CM	2 577,48 \$	4 694,64 \$	17 237,56 \$	27.2
Conduites Pierreville secteur ND FO	1 700,00 \$	3 400,00 \$	5 100,00 \$	66.7
Total	4 277,48 \$	8 094,64 \$	22 337,56 \$	36.2

2023-09-331

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 1672821 de 4 918,04 \$ taxes incluses à l'entreprise *SNC LAVALIN INC.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau-TECQ » 03 310 00 015

16. AUTORISATION DE PAIEMENT À STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX TECQ DE LA RUE DESCHENEAUX ET UNE PARTIE RUE DANEAU

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-10-326 mandate la firme *Stantec Experts-conseils ltée* pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la conception de plans et devis ainsi que la surveillance lors des travaux pour le remplacement des conduites sur la rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau, dans le secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 1831217 de 14 751,29 \$ taxes incluses, émise le 6 septembre 2023 par *Stantec Experts-conseils ltée* pour les services de surveillance de chantier au 1^{er} septembre 2023 ;

2023-09-332

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 1831217 de 14 751,29 \$ taxes incluses à *Stantec Experts-conseils ltée*.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau-TECQ » 03 310 00 015

17. RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME TECQ 2024-2028

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024-2028 ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme ;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières ;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-09-333

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt

Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, QUE la Municipalité demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

DE conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;

D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts ;

DE n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme ;

DE permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles ;

DE rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques ;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser et à la Fédération canadienne des municipalités ;

QUE cette résolution soit envoyée à tous les membres de la FQM pour adoption et transmission aux intervenants concernés.

18. AUTORISATION DE PAIEMENT À STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE - ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DU SECTEUR NOTRE-DAME – PROJET TECQ.

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-02-83 octroie le mandat de 97 153,88 \$ taxes incluses à l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée* pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études préliminaires pour l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame-de-Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 1827901 de 316,18 \$ taxes incluses, émise le 28 août 2023 par l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée* pour la tâche principale n° 100, *Coordination d'intervenants* ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le montant total facturé dans le cadre de ce mandat est de 2 213,27 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-09-334

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 1827901 de 316,18 \$ taxes incluses à l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée* ;

QUE ces coûts seront assumés par les citoyens qui sont raccordés à la station d'épuration du secteur Notre-Dame seulement.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d'épuration secteur ND » 03 310 00 09

19. AUTORISATION DE PAIEMENT À EXCAVATION MCBM – DÉCOMPTE PROGRESSIF N°3 – REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUTS PLUVIAUX ET D'AQUEDUCS DE LA RUE DESCHENEAUX ET UNE PARTIE DE LA RUE DANEAU

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-05-173 mandate l'entreprise *Excavation McBM* pour la réalisation des travaux d'asphaltage et de remplacement des conduites d'égout pluvial, d'égout sanitaire et d'eau potable sous les rues Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;

CONSIDÉRANT QUE le 5 septembre 2023, la Municipalité a reçu le *Décompte progressif n°3 des travaux exécutés jusqu'au 31 août 2023* approuvé par la firme *Stantec Experts-conseils ltée* ;

CONSIDÉRANT QUE le montant à payer dudit *Décompte progressif n°3* est de 357 078,01 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu l'attestation de quittance partielle concernant la dénonciation de contrat de l'entreprise *Béton Provincial ltée* ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu l'attestation de quittance finale concernant la dénonciation de contrat de l'entreprise *J.U. Houle Ltée* ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-09-335

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 357 078,01 \$ taxes incluses à *Excavation McBM* pour le *Décompte progressif n°3*.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « TECQ rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau » 03 310 00 015

**20. DEMANDE DE M. JONATHAN BOUCHER –
BRANCHEMENT AQUEDUC AU 28, RUE DANEAU**

CONSIDÉRANT QUE M. Jonathan Boucher, propriétaire du terrain vacant du 28, rue Daneau, a fait une demande de raccordement au réseau d'aqueduc de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité est en accord avec ladite demande de raccordement ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-09-336

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le raccordement à l'aqueduc municipal du terrain vacant situé au 28, rue Daneau et ce, selon la réglementation établie par la Municipalité ;

QUE les frais de raccordement c'est-à-dire le matériel et la main d'œuvre, ainsi que tous les frais afférents selon le règlement 244-2023 seront payés par le propriétaire du 28, rue Daneau ;

QUE les travaux seront sous la supervision de l'inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier.

**21. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TECHNI-
CONSULTANT INC. – ASSISTANCE ANNUELLE HORAIRE
2023 – PROJETS PONCTUELS**

CONSIDÉRANT QU'au besoin, la Municipalité requiert les services d'assistance professionnelle de la firme *Techni-Consultant inc.* dans le cadre de projets ponctuels ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité à eu recourt auxdits services d'assistance professionnelle dans le cadre de la réparation future d'une conduite d'égout de la rue Tremblay ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 02055 de 1 165,10 \$ taxes incluses, émise le 1^{er} septembre 2023 par la firme *Techni-Consultant inc.* pour les services d'assistance professionnelle fournis pour la résolution des travaux de réparation de la rue Tremblay s'inscrivant au TECQ ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-09-337

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 02055 de 1 165,10 \$ taxes incluses à la firme *Techni-Consultant inc.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « TECQ E/R TEU Pville » 02 414 10 521

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

**22. DEMANDE D'APPUI CPTAQ – M. YANNICK
DUPUIS-PIQUET**

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 743 188 est situé en zone agricole ;

CONSIDÉRANT QU'il est situé dans la zone A-01 au plan de zonage ;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles est nécessaire afin de convertir un usage commercial en usage résidentiel ;

CONSIDÉRANT la décision 357989 portant sur une demande à portée collective ;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci permet la conversion à des fins résidentielles d'une parcelle de terrain bénéficiant de droits acquis en vertu des articles 101 et 103 de la Loi à une fin commerciale ou industrielle ;

CONSIDÉRANT QUE le faible potentiel agricole du site visé qui est utilisé à des fins autres qu'agricoles depuis les années 70 ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétés voisines servent à des fins autres qu'agricoles, soit principalement résidentielles ;

CONSIDÉRANT la faible superficie du lot afin d'en faire un usage agricole viable ;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences d'un usage commercial sont les mêmes qu'un usage résidentiel ce qui n'entraîne pas de contraintes supplémentaires sur l'agriculture ;

CONSIDÉRANT QUE tout nouvel usage non agricole ou tout agrandissement d'usage non agricole implanté en zone agricole conformément à la réglementation municipale, dont l'emplacement aurait un effet sur les unités d'élevage si on en tenait compte dans l'application des distances séparatrices, est jugé transparent face aux unités d'élevage et au calcul de ces distances séparatrices ;

CONSIDÉRANT QU'ainsi, le nouvel usage non agricole, y compris un changement d'usage au sein d'un immeuble existant, et l'agrandissement d'un usage non agricole ne sont pas considérés dans l'application des distances séparatrices ;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation n'aurait pas d'impact négatif face aux établissements de productions animales puisque les propriétés voisines servent à des fins autres qu'agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE ce site sert déjà à des fins autres qu'agricoles et que la Municipalité multiplie ses efforts afin d'optimiser les emplacements existants ;

CONSIDÉRANT QUE très peu de lots vacants sont disponibles à la construction résidentielle ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété s'inscrit dans un secteur déstructuré où de nombreuses habitations sont implantées ;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement visé est desservi par l'aqueduc municipal et que les activités résidentielles ne sont pas nuisibles à la préservation de l'eau ;

CONSIDÉRANT la faible superficie de l'unité d'évaluation afin d'y pratiquer l'agriculture ;

CONSIDÉRANT QUE chaque habitation contre l'exode des municipalités et encourage l'économie locale ;

CONSIDÉRANT QUE chaque nouvelle habitation contribue à la viabilité de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est dotée d'un PDZA ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme aux normes d'urbanisme de la Municipalité ;

2023-09-338

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser la demande de M. Yannick Dupuis-Piquet afin de lui permettre la transformation du bâtiment existant sur le lot 5 743 188 en une résidence.

23. VERSEMENT DE LA SUBVENTION À MÉTRO ROUILLARD ET FRÈRES – VERSEMENT 3 DE 6

CONSIDÉRANT QUE *Métro Rouillard et Frères* avait déposé un projet relatif à la démolition d'un immeuble afin de faire des places de stationnement pour les citoyens qui souhaitaient fréquenter les commerces de ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-06-222 accorde une aide financière de 84 000,00 \$ répartie en six (6) versements, à savoir un montant de 14 000,00 \$ pour chacun des exercices financiers 2021 à 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'un premier versement de 14 000,00 \$ a été effectué par la résolution 2021-12-468 ;

CONSIDÉRANT QU'un deuxième versement de 14 000,00 \$ a été effectué par la résolution 2022-12-417, la Municipalité doit s'acquitter pour l'année 2023, du 3^e versement de 14 000,00 \$;

2023-09-339

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le versement d'un montant de 14 000,00 \$ à *Métro Rouillard et Frères*, tel qu'entériné par la résolution 2021-06-222.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Contribution financière au Métro » 02 621 00 990

LOISIRS ET CULTURE

24. AUTORISATION DE PAIEMENT AUX ARBITRES ET JUGES DE LIGNE – TOURNOI DE SOCCER 2023

CONSIDÉRANT QUE le tournoi de soccer de Pierreville qui se déroulait du 23 au 27 août 2023 est terminé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a maintenant lieu de procéder au paiement des arbitres et des juges de ligne énumérés ci-dessous :

- Alexis Yergeau	20,00 \$	- Laïla Bertin	90,00 \$
- Adam Ouellet	30,00 \$	- Ozzrick Robitaille	100,00 \$
- Théo Benoit	30,00 \$	- Vincent Kiopini	340,00 \$
- Thomas Duval	60,00 \$	- Florent Jutras	360,00 \$
- Déyan Gauthier	85,00 \$	- Justin Kiopini	405,00 \$

2023-09-340

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des arbitres et juges de ligne énumérés ci-dessus pour un total de 1 520,00 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Loisirs Pierreville soccer » 02 701 52 690

25. AUTORISATION DE PAIEMENT AUX ENTRAÎNEURS DE SOCCER – SAISON 2023

CONSIDÉRANT QUE la saison de soccer est terminée, il faut donc procéder au paiement du personnel entraîneur et arbitre ;

CONSIDÉRANT QUE madame Lyne Boisvert, directrice générale, n'a fait aucune vérification des feuilles de temps des entraîneurs de soccer puisque Mme Joanie Courchesne en était la responsable ;

2023-09-341

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement du personnel entraîneur, arbitre et juge de ligne pour la saison de soccer 2023 aux taux horaires détaillés ci-dessous :

Nom	Bantam 25 \$/h	Pee- wee 20 \$/h	Atome 20 \$/h	Moustique 20 \$/h	Arbitre 25 \$/h	Juge ligne 15 \$/h	Lignage 15 \$/h	Total
Samuel Bourque	25 h	-	-	-	15 h	2 h	-	1030\$
Déyan Gauthier	-	-	-	-	5 h	-	-	125\$
Thomas Duval	-	-	-	13 h	2 h	13 h	-	505\$
Rafael Boisclair	-	-	-	13 h	-	-	-	260\$
Allyson Gauthier	-	-	-	13 h	-	-	-	260\$
Olivier Bourque	-	25 h	26 h	-	-	-	-	1020\$
Antoine Jutras	-	27 h	27 h	-	-	1 h	-	1095\$
Hubert Latour	-	-	26 h	-	-	-	-	520\$
Guillaume St-Pierre	-	24 h	26 h	-	-	-	-	1000\$
Alexis Bourque	22 h	22 h	-	-	-	-	8 h	1110\$
Total								6925\$

QUE le paiement du personnel entraîneur, arbitre et juge de ligne pour la saison de soccer 2023 totalise 6 925,00 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Loisirs-Pierreville Soccer » 02 701 52 690

26. AUTORISATION DE PAIEMENT À PAYSAGEMENT PRÉCOURT INC. – AMÉNAGEMENT DU PARC MARTEL

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-06-227 mandate *Paysagement Précourt inc.*, pour une somme de 21 754,88 \$ taxes incluses, pour les travaux d'aménagement paysager du parc Martel ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission acceptée par la résolution 2023-06-227 n'incluait pas la pose de rouleaux de tourbe ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 20654 de 22 244,96 \$ taxes incluses, émise le 9 septembre 2023 pour l'aménagement du parc Martel complété le 8 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite facture inclut les frais de 490,08 \$ taxes incluses pour la pose de 55 rouleaux de tourbe autour des nouvelles dalles de béton ainsi qu'aux endroits où il y a eu lieu de creuser ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-09-342

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 20654 de 22 244,96 \$ taxes incluses à *Paysagement Précourt inc.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Parc rue Martel » 03 310 01 007

27. AUTORISATION DE PAIEMENT À EQUIPARC MANUFACTURIER D'ÉQUIPEMENT DE PARCS INC. – BANC DE PARC VICTORIEN – AMÉNAGEMENT PARC MARTEL

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-06-226 autorise l'achat du banc *Victorien* n° EP 1660-5 de 74 po avec dossier, offert chez *Equiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs Inc.* au coût de ± 2 275,85 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 22378 de 2 770,90 \$ taxes incluses, émise le 7 septembre 2023 par *Equiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs Inc.* inclus les frais de livraison dudit banc de parc ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-09-343

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement la facture n° 22378 de 2 770,90 \$ taxes incluses.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Parc rue Martel » 03 310 01 007

28. DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE GALA RECONNAISSANCE DU BAS-SAINT-FRANÇOIS 2023

CONSIDÉRANT QUE la 2^e édition du Gala Reconnaissance du Bas-Saint-François aura lieu le 22 octobre 2023, de 12h à 16 h 30, au centre communautaire d'Odanak ;

CONSIDÉRANT QUE le Gala Reconnaissance 2023 reconnaît et récompense les initiatives, la créativité, les efforts et l'implication des étudiants, des bénévoles, des organismes communautaires et autres regroupements de la région du Bas-Saint-François, faisant une réelle différence dans leurs communautés ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité organisateur dudit gala a présenté une demande de commandite, sous forme de plan de don et/ou commandite allant de 50 \$ à 750 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite présenter la candidature d'un membre important de sa communauté au Gala Reconnaissance ;

2023-09-344

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder un montant de 250 \$ pour le plan de visibilité *Donnateur OR* comme commandite pour le Gala Reconnaissance du Bas-Saint-François 2023 ;

QUE des frais supplémentaires, tels que l'achat de billets, sont à prévoir dans le cadre de l'acceptation de la candidature proposée par la Municipalité.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Organismes- Divers » 02 701 90 990

29. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'ayant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée.

30. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 juin 2023 ;
2. **CONSEILLER FORESTIER ROY INC.** – Rapport d'étape programme mouches noir AOÛT 2023 ;
3. **LES SERVICES EXP INC.** – Lettre de confirmation de renonciation de réclamation de frais ;
4. **EXCAVATIONS TOURIGNY INC.** – Lettre de confirmation de renonciation de réclamation de frais ;
5. **MADAME SYLVIE SHOONER** – Lettre d'appuis au projet « l'Oasis ou l'espace intergénérationnel » pour PNHA. Le projet a été présenté lors de la préparatoire et il a été non retenu pour une lettre d'appui par les conseillers municipaux.

31. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud, messieurs les conseillers Michel Bélisle, Jean Précourt et Jonathan Gamelin ainsi que monsieur le maire, André Descôteaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La seconde période de questions débute à 20 h 47 et se termine à 21 h 23.

32. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-09-345

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 21 h 23.

André Descôteaux

Lyne Boisvert, CPA,

Maire

Directrice générale et greffière-trésorière